



Syndicat National des Collèges et des Lycées

Syndicat Indépendant de l'Enseignement du Second degré

SNCL et SIES, les syndicats :

- qui défendent l'École Républicaine et ses valeurs.
- qui défendent l'autorité des CPE, des personnels de Vie Scolaire et des professeurs.
- qui défendent la transmission des savoirs et des savoir-faire
- qui refusent la démagogie et qui rappellent que la réussite scolaire d'un élève n'est pas un droit et qu'elle se mérite par le travail et les efforts fournis.

Des SYNDICATS INDÉPENDANTS qui ne roulent pour aucun parti politique.

Le SNCL et le SIES

dénoncent et combattent :

- L'insuffisance des moyens alloués au fonctionnement de la Vie Scolaire et la diminution du nombre de personnels (CPE, AED, AESH ...).
- La dévalorisation morale et sociale de notre profession.
- Le pouvoir accru donné aux chefs d'établissement, aux inspecteurs, aux parents se comportant en « consommateurs » d'école.
- La dégradation continue de nos conditions de travail.
- L'augmentation de la charge de travail.
- Les réunions stériles.
- La perte considérable de notre pouvoir d'achat.
- Le renoncement, le laxisme, la démagogie, l'abaissement des exigences et du niveau et la mise en place de l'école du socle.
- La multiplication des actes d'incivilité et de violence et l'impunité pour leurs auteurs.
- La territorialisation de l'École.
- La suppression de la notation au nom de l'idéologie et la mise en place d'une évaluation « bienveillante » par compétences ayant pour seul but de tenter de masquer la baisse du niveau des élèves et de généraliser le passage automatique en classe supérieure façon « tapis roulant » de la maternelle à la terminale quels que soient le niveau et les efforts fournis par l'élève.
- L'éclatement et la « primarisation » du second degré notamment du collège. La « secondarisation » du supérieur.

Le SNCL et le SIES revendiquent :

- La réintégration des CPE dans le statut dérogatoire au statut général de la Fonction Publique, afin que les CPE puissent continuer à bénéficier des mêmes protections et règles collectives de gestion que les professeurs (CAPA, barème pour les mutations ...).
- Le respect des CPE, de leurs compétences, de leur expertise et de leur mission d'éducation.
- La reconnaissance du rôle de la Vie Scolaire et des personnels qui y travaillent dans l'éducation des jeunes.
- Le recrutement de CPE et de personnels de Vie Scolaire en nombre suffisant pour encadrer les élèves et faire face aux difficultés croissantes auxquelles sont confrontés les établissements.
- Le rétablissement de l'autorité, du respect des règles de vie en société et d'une ambiance de travail propice à la transmission des savoirs et savoir-faire et à la réussite de chaque élève en fonction de son travail et de ses capacités.
- Le strict respect de nos horaires hebdomadaires de 35 heures.
- Une compensation financière, versée sous forme d'heures supplémentaires, en cas de dépassement exceptionnel.
- La suppression du service de vacances (à l'exception de la 1^{ère} et dernière semaine d'été).
- Le droit pour les CPE de bénéficier de la pondération pour exercice en établissement REP+, au même titre que les professeurs.
- La revalorisation des diplômes, conservant leur caractère national, afin de redonner à l'École de la République son rôle d'ascenseur social.

SNCL et SIES défendent vos intérêts matériels et moraux :

- Des traitements revalorisés :
 - en augmentant fortement la valeur du point d'indice ;
 - en revalorisant la grille indiciaire des Conseillers Principaux d'Education.
- Le maintien des concours nationaux de recrutement.
- La reconnaissance des diplômes acquis.
- Le droit à une véritable formation continue sur le temps de travail.
- L'augmentation du contingent de Congés de Formation Professionnelle.
- L'augmentation du contingent de promotions à la classe exceptionnelle, notamment pour le vivier 2. Attribution selon des critères objectifs et transparents ne laissant aucune place à l'arbitraire.
- Promotion à la hors classe : abandon du barème découlant du protocole PPCR.
- Une véritable médecine du travail préventive répondant aux besoins des personnels.
- La reconnaissance des risques et de la pénibilité du métier.
- Le respect de la fonction de TZR par une réelle prise en compte des difficultés d'exercice.
- L'aménagement des fins de carrière (ex : rétablissement de la Cessation Progressive d'Activité).
- Tout CPE ayant accompli une carrière complète doit pouvoir accéder à l'indice terminal de sa catégorie pour un départ en retraite à taux plein.
- La revalorisation des pensions civiles. Renégocier une réforme des retraites (pouvoir partir plus tôt, sans décote, avec prise en compte de la spécificité et de la pénibilité de nos métiers).

Le SNCL et le SIES sont **opposés au système de promotion « tout à l'ancienneté » revendiqué par les autres syndicats**. Nous estimons que le travail de chacun doit être reconnu à sa juste valeur et évalué avec **objectivité**.

Le SNCL et le SIES se sont opposés depuis deux ans au protocole PPCR et à ses **conséquences** : rythme unique d'avancement d'échelon à l'ancienneté ; modification des règles pour la promotion à la hors classe ; suppression de la notation remplacée par une scandaleuse évaluation par compétences dans le cadre des rendez-vous de carrière.

Les syndicats signataires du protocole PPCR sont responsables de la **perte de perspectives d'avancement d'une grande partie de la profession, sans avoir obtenu la moindre revalorisation significative du traitement pour l'ensemble**. Ces syndicats ont entériné l'absence de prise en compte de la valeur et du mérite professionnel et du parcours individuel des CPE.

Si vous voulez **FAIRE VIVRE LE PLURALISME ET LA DÉMOCRATIE,**
VOTEZ SNCL - SIES POUR FAIRE ENTENDRE UNE AUTRE VOIX.



Au Comité Technique Ministériel (CTM)

VOTEZ pour la liste **SNCL - SIES - SAGES**



À la Commission Administrative
Paritaire Nationale (CAPN)

VOTEZ pour la liste **SNCL - SIES**

